

**Délibération n° 2025-120**  
**Service public de l'eau potable**  
**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 24  
Nbre de votants : 31  
Nbre de procurations : 7  
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025  
Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents** : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations** : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

**Excusé.e.s et Absents.e.s** : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

**Décision de l'assemblée :**

Votants :           **31**  
Pour :               **31**  
Contre :  
Blanc :  
Abstention :

## **Rapporteur : Monsieur COMET Bernard**

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L 2224-5, impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant d'assistant conseil auprès de notre collectivité, le bureau d'études Collectivités Conseils a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) et le rapport sera mis en ligne sur le site et sera accessible au public.

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les faits marquants détaillés dans le rapport de l'année 2024 :

- Le nombre d'abonnés progresse à +1,1% (23 979 en 2023 et 24 236 en 2024) et poursuit sa tendance à l'augmentation observée ces dernières années.
  - Après une baisse inédite des volumes consommés comptabilisés en 2023 (-5,9%), la consommation repart à la hausse en 2024 (+4,7%) pour retrouver un niveau proche de celui de 2022.
  - Le volume moyen consommé par abonné est en légère hausse en 2024 par rapport à 2023, en cohérence avec l'évolution moyenne sur les 5 dernières années (+1,2% en moyenne par an).
  - 226 gros consommateurs (> 750 m<sup>3</sup> facturés par an) sont présents sur le territoire en 2024, contre 241 en 2023. Il s'agit principalement de campings / hébergements de tourisme. Leurs consommations en 2024 représentent un total de 1 120 232 m<sup>3</sup>, soit environ 40% des volumes consommés comptabilisés. Cette proportion est stable par rapport à l'année dernière (39%).
  - L'évolution du linéaire de réseau d'une année sur l'autre provient principalement des mises à jour des bases de données par l'exploitant. Depuis 2023, Saur et la CCGL procèdent à l'identification de réseaux hors service, d'où une baisse significative du linéaire de réseau durant deux années consécutives (-2,8% en 2024).
  - Le périmètre de la CCGL compte 24 238 compteurs. 3 788 compteurs ont été renouvelés en 2024, s'ajoutant aux 13 167 renouvelés en 2023, notamment dans l'optique de la mise en place de la télérelève, ce qui permet également de fiabiliser la base de données.
  - Le rendement du réseau est en légère amélioration en 2024 par rapport à 2023 (+0,4%). Les autres indicateurs réglementaires de performance hydraulique (ILC et ILP : indice linéaire de consommation et indice linéaire des pertes) sont toutefois en légère régression en 2024 par rapport à l'année précédente puisqu'ils augmentent.
  - Le rendement 2024 à 89,44% est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (67,3%) mais est, pour la seconde année consécutive depuis le début du contrat, inférieur à l'objectif de l'engagement contractuel de 89,7%. Bien que légèrement en-dessous de l'objectif fixé contractuellement, ces résultats sont au-dessus des moyennes nationales et de celui du département des Landes (Moyenne nationale 2023 : 77,7% et départemental 2023 : 86,1 %).
- Il convient de rappeler, que ces pertes correspondent à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés, soit notamment les fuites mais également les vols d'eau (tel que prises sur poteau incendie).
- Les analyses biologiques et physico-chimiques sont conformes à 100 %.

- Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élève à 0,85 %, même ordre de grandeur que l'an dernier. La moyenne nationale est de 0,63% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il convient de souligner que ce taux de renouvellement ne tient pas compte des renouvellements de branchements réalisés lors de nos travaux de réseaux (161 en 2023 et 192 en 2024). Avant 2023, les branchements n'étaient pas renouvelés.
- Le montant de la facture d'eau potable (120 m3) s'élève à 272,47 € TTC au 1er janvier 2025, soit une hausse de 2,2% par rapport au 1er janvier 2024. Il s'agit d'une hausse équivalente à l'année précédente (2,4%). Cette évolution s'explique premièrement par l'indexation des tarifs fixes et variables du Délégitaire, telle que le prévoit le contrat d'affermage. Après une forte période d'inflation en 2022 et 2023, l'indexation a donc conduit en 2024 à une diminution de la part délégataire. Deuxièmement, on observe une augmentation significative des redevances aux organismes publics (cf. note Agence de l'eau annexée au RPQS). La part fixe et la part variable revenant à la Collectivité n'ont pas évolué au 1er janvier 2025 après une hausse au 1er janvier 2024, elle-même consécutive à une longue période de stagnation.
- Les recettes de la collectivité sont en hausse 9,9 % par rapport à 2023.
- La durée d'extinction de la dette de la collectivité a diminué : 3,1 ans en 2024 par rapport à 2023 (4,1 ans) en raison de l'augmentation des recettes d'exploitation du budget annexe (+9,9%) et au fait que la Collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver ce Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourrs citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourrs.fr](http://www.telerecourrs.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20251007-2025-120-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025